



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.- pour l'achat de deux stations de 5 vélos NeuchâtelRoule.

Conseil général du 1^{er} octobre 2020 - point 6 de l'ordre du jour

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

NeuchâtelRoule est une action qui, initiée par la Ville de Neuchâtel, vise à encourager la pratique du vélo sur le littoral et qui participe à la mise en œuvre des principes du développement durable:

- Mobilité douce et préservation de l'environnement : Le vélo est un moyen de transport rapide, bon marché et peu polluant.
- Promotion de la santé publique : Le vélo améliore la qualité de vie en ville (peu bruyant et peu polluant), promeut l'activité physique au quotidien et permet de lutter contre les maladies cardiovasculaires, respiratoires et le stress.
- Promotion économique : Neuchâtelroule est soutenu par de nombreux sponsors et partenaires qui bénéficient en échange d'une visibilité à la fois originale et positive.

Le réseau :

A terme 300 vélos en libre service seront à disposition dans 45 emplacements situés dans les communes de La Grande Béroche, Cortaillod, Boudry, Milvignes, Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène et Cornaux ... et, si vous le souhaitez, Cressier.

Utilisation et coûts :

Ouvert 24h/24, 365 jours par année, l'offre de vélo libre-service de Neuchâtelroule est accessible avec votre smartphone et l'application Donkey Republic (Android et Apple). Les vélos peuvent être loués avec un abonnement annuel (CHF 60.-), mensuel (CHF 15.-) ou des forfaits uniques.

Actuellement l'offre est la suivante :

Solution A :

Une borne à laquelle sont rattachés 10 vélos équipés chacun d'un cadenas actionné via l'application Donkey Republic téléchargée préalablement sur son smartphone.

Prix : CHF 12'500.- à l'achat puis CHF 5'000.- par an.

Solution B :

Deux bornes, chacune rattachée à 5 vélos permettant ainsi d'équiper 2 emplacements au village. Le surcoût, par rapport à la solution A, est de CHF 1'000.- pour le matériel.

Les vélos sont équipés de surfaces permettant d'y placer de la publicité de nos entreprises locales et ainsi de couvrir les frais annuels de CHF 5'000.-.

Concernant l'emplacement des deux bornes, le Conseil communal a prévu de positionner la première à la gare et la seconde au terrain de football.

Le Conseil communal se chargera de vendre les emplacements publicitaires de chaque vélo de manière à compenser les frais d'entretien.

Le site www.neuchatelroule.ch pourra vous apporter les réponses à vos éventuelles questions.

Pour rappel, le crédit sollicité figure au budget des investissements 2021 pour un montant de CHF 15'000.-. La différence de CHF 1500.- correspond aux 10% de divers et imprévus pour une telle demande.

Le Conseil communal propose à votre Autorité d'acquérir deux bornes comprenant 5 vélos chacune pour un montant de CHF 13'500.-. Les CHF 5'000.- annuels sont à verser à NeuchâtelRoule qui se charge du repositionnement et de l'entretien des vélos.

Cressier, le 7 septembre 2020

Le Conseil communal



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.- pour la création de 2 stations vélo libre-service

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 7 septembre 2020 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête :

Art. premier Un crédit de CHF 15'000.- est accordé au Conseil communal pour la création de 2 stations vélo libre-service

Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20201002 et le montant sera amorti au taux de 10% sur 10 ans.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 1^{er} octobre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

I. Garcia

J. Veillard